



Planning modifié en cas d'arrêt maladie

Par **mlecherifa_old**, le **09/11/2009** à **15:10**

Bonjour,

Je travail en tant que standardiste du lundi au vendredi avec un planning variable une semaine sur deux. C'est à dire :

semaine 1 : 08h30/12h30 - 13h30/ 17h00

semaine 2 : 10h00/ 12h30 - 14h00/ 19h00

Mon employeur peut-il m'obliger à rester après 17h en semaine 1 quand ma collègue est absente ?

Car moi ça ne m'arrange absolument pas car la semaine 1 la crèche pour mon fils est prévue jusque 17h30.

Merci d'avance